

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 604

présenté par

M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 34

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« trente »

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les étrangers obligés de quitter le territoire français doivent le faire dans les plus brefs délais.